

#### **4. PUBLICITE ET INFORMATION**

- a) Avis d'enquête publique
- b) Extraits de parution de l'avis d'enquête publique dans la presse locale et sur le site internet de la ville de SANTENY.
- c) Affichage de l'arrêté en Mairie, Place du Général de Gaulle et à l'Espace Services Citoyen, 1 rue de la Fontaine
- d) Courrier d'information aux propriétaires concernés + liste des propriétaires des parcelles riveraines au droit des aliénations

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Commune de SANTENY (94440)**

## **Classement dans le domaine public des voies privées à la circulation**

Par arrêté n° 2023-111 du 27 octobre 2023 , le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le classement dans le domaine public des voies privées à la circulation.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le classement des voies privées à la circulation dans le domaine public tenant compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur le Maire de SANTENY a désigné Monsieur Claude POUHEY en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à **l'Espace Services Citoyen, 1 rue de la Fontaine à SANTENY**

**du vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 8h30 au vendredi 15 décembre à 12h**

soit pendant une période consécutive de quinze (15) jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Espace Services Citoyen les :

**Samedi 2 décembre de 9h à 12h**

**Mercredi 6 décembre de 14h à 17h30**

**Vendredi 15 décembre de 9h à 12h**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.mairie-santeny.fr](http://www.mairie-santeny.fr) et à l'Espace Services Citoyen aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition à l'espace Services Citoyen,
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur – Mairie de Santeny Place du général de Gaulle 94440 SANTENY
- A l'adresse mail suivante : [urbanisme@mairie-santeny.fr](mailto:urbanisme@mairie-santeny.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000003859 (Réf : ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (\*) : Les Echos
- Date de parution : 17 novembre 2023
- Département : 94 Val-de-Marne
- Rubrique : ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES
- Format : Caractères

Fait à Paris, le jeudi 16 novembre 2023

**LES ECHOS LE PARISIEN ANNONCES**  
10, boulevard de Grenelle - CS 10817  
75738 PARIS Cedex 15  
Tél : 01 49 53 66 36  
S.A.S.U au capital de 150 000 €  
RCS Paris B 799 256 185  
TVA FR 56 799 256 185  
Code NAF : 7022Z

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (\*).

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **COMMUNE DE SANTENY (94440)**

#### **CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES PRIVÉES À LA CIRCULATION**

Par arrêté n° 2023-111 du 27 octobre 2023, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le classement dans le domaine public des voies privées à la circulation.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le classement des voies privées à la circulation dans le domaine public tenant compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur le Maire de SANTENY a désigné Monsieur Claude POUHEY en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à l'**Espace Services Citoyen, 1 rue de la Fontaine à SANTENY**  
**du vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 8h30 au vendredi 15 décembre à 12h**

soit pendant une période consécutive de quinze (15) jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Espace Services Citoyen les :

**Samedi 2 décembre de 9h à 12h**  
**Mercredi 5 décembre de 14h à 17h30**  
**Vendredi 15 décembre de 9h à 12h**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.mairie-santeny.fr](http://www.mairie-santeny.fr) et à l'Espace Services Citoyen aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition à l'espace Services Citoyen,
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur - Mairie de Santeny Place du général de Gaulle 94440 SANTENY
- A l'adresse mail suivante : [urbanisme@mairie-santeny.fr](mailto:urbanisme@mairie-santeny.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (\*).

**Les Echos  
WEEK-END**

Formule  
magique



**Les Echos  
PATRIMOINE**

**Immobilier**  
Pourquoi le marché  
du luxe résiste



## Crise du logement : l'Etat cherche la parade

- Elisabeth Borne mobilise les bailleurs sociaux pour soutenir la production de logements neufs.
- Les promoteurs « au bord du précipice ».
- L'exécutif promet 35.000 logements étudiants de plus sur trois ans.

// PAGE 2 ET L'EDITORIAL DE JULIE CHAUVEAU PAGE 13

## Glyphosate : le feu vert de l'Europe

**ENVIRONNEMENT** C'est une décision qui suscite déjà la polémique. Faute d'accord entre les 27 Etats membres de l'Union européenne, la Commission va prolonger de dix ans l'autorisation d'usage du glyphosate, jusqu'en 2033. Certaines restrictions pourront être émises par les Etats, mais la

France regrette que Bruxelles ne les impose pas à tous. Les lobbies agricoles expliquent que les exploitants manquent « d'alternatives crédibles » pour se passer de ce produit. Les ONG environnementales dénoncent de leur côté la nocivité du produit sur le long terme. // PAGE 17

### analyses

**Santé: « La science avance de façon exponentielle »**

Par Pascal Soriot

Dans une interview, le PDG d'AstraZeneca fait le point sur les innovations du secteur, soulignant « l'avancée exponentielle de la science ». Géant de l'oncologie, le laboratoire pharmaceutique suédo-britannique fait l'actualité en sortant avec Sanofi le premier traitement préventif de la bronchiolite pour les nourrissons. Pascal Soriot pousse maintenant les feux sur les thérapies cellulaires. // LE GRAND ENTRETIEN PAGE 12



**La vraie raison des « gilets jaunes »**  
Par Jean-Marc Vittori

**Les opiums des peuples**  
Par Eric Le Boucher

**Intelligence artificielle: une science-fiction salvatrice ?**  
Par Jacques Attali  
// PAGES 8 À 10

## Cartes bancaires : l'heure des comptes après les pannes

**PAIEMENT** Ces dernières semaines, deux incidents retentissants chez le géant européen des paiements Worldline ont bloqué les règlements par carte chez un certain nombre de spécialistes de la grande distribution, dont Carrefour, Auchan, Monoprix ou FNAC Darty. Aujourd'hui, l'heure est venue pour les grandes enseignes

d'évaluer les dégâts et de demander des comptes. Elles examinent leurs recours. Et la facture risque d'être lourde : les pertes pourraient se compter en dizaines de millions d'euros. Les grands distributeurs cherchent à mesurer l'impact que les pannes ont eu sur leur chiffre d'affaires, et surtout sur leur marge. // PAGES 30-31

RETROUVEZ  
LE DÉCRYPTAGE  
DE L'ÉCONOMIE DE  
DAVID BARROUX  
TOUS LES JOURS  
À 7H55

Les Echos sur  
RADIO CLASSIQUE

M 00240 - 1117 - F: 6,00 €



ISSN 0153-4831 116<sup>e</sup> ANNÉE  
NUMÉRO 24088 46 PAGES  
Antilles-Réunion 4,50 € Belgique 7,00 €  
Espagne 6,90 € Luxembourg 7,20 €  
Maroc 42 DH. Suisse 11,60 FS. Tunisie 9 TND.

## E-commerce : le marché s'essouffle, les acteurs français sous pression

**INTERNET** Le chiffre d'affaires des biens commercialisés en ligne recule de 1,5 % au troisième trimestre après avoir baissé de 1 % lors des trois mois précédents, selon la Fédération du secteur. La croissance des services permet à l'e-commerce de croître quand même globalement de 9,8 %. Mais même la hausse dans le tourisme ralentit. La bataille s'accroît d'autant plus que le nombre de sites continue à grossir. Les cybermarchands français en pâtissent alors que les étrangers dominent le palmarès des adresses les plus fréquentées. Un intervenant comme Cdiscount réplique avec une nouvelle stratégie misant beaucoup sur la place de marché. // PAGE 16

## Budget : les aides aux entreprises dans le viseur du gouvernement

**DÉFICIT** Alors que le budget 2024 n'est pas encore voté, le gouvernement prépare déjà le budget 2025. La Première ministre, Elisabeth Borne, a lancé jeudi une nouvelle salve de revue des dépenses, sorte d'audit des politiques publiques. L'exercice doit contribuer à la recherche des 12 milliards d'euros d'économies nécessaires pour réduire le déficit. Bercy veut notamment revoir l'ensemble des aides aux entreprises, qui représentent 110 milliards, au risque de brouiller un peu plus les relations avec le patronat. Le crédit Impôt recherche (CIR) est également concerné. Parmi les autres pistes, la réduction des dépenses pour les dispositifs médicaux. // PAGE 4

**nim** MANAGEMENT  
DE TRANSITION  
DEPUIS 2001

Groupe Menway

Un manager de transition  
en 48h pour prendre en main  
une situation délicate.

nimeurope.com  
01 46 24 85 71

Paris - Aix-en-Provence - Bordeaux - Lyon - Metz - Lille - Toulouse

- Gestion de l'urgence
- Réorganisation RH
- Relance industrielle
- Retournement opérationnel
- Cash management
- Digitalisation accélérée

11

## Les grèves du contrôle aérien mieux encadrées à l'avenir

### TRANSPORT

**Désormais une loi oblige les contrôleurs aériens grévistes à se déclarer individuellement au moins deux jours avant le début du mouvement.**

Bruno Trévidic

Le transport aérien en France et en Europe devrait beaucoup y gagner en stabilité. Après les sénateurs, les députés ont adopté mercredi soir, une proposition de loi, qui devrait permettre de réduire les annulations de vols inutiles liées à des préavis de grève peu suivis. Un problème récurrent qui vaut à la France d'être, depuis des années, la championne d'Europe des retards aériens dus à des conflits sociaux dans le contrôle aérien.

Le texte, issu d'une proposition de loi du sénateur Vincent Capo-Canellas en Juin dernier, instaure l'obligation pour les contrôleurs aériens grévistes, de se déclarer individuellement au moins 48 heures avant le début du mouvement. Une règle déjà en vigueur pour tous les salariés du transport aérien depuis la loi Diard de 2012, mais pas chez les contrôleurs aériens, soumis au système du service minimum.

« La déclaration préalable permettra d'organiser le service minimum et ainsi, d'éviter les annulations de vols sans raison et à la dernière minute, explique Vincent Capo-Canellas. La réduction du trafic sera proportionnée au nombre de grévistes, ce qui garantit un dialogue social fondé sur la mobilisation ou non des salariés. »

Jusqu'à présent, lors du dépôt d'un préavis de grève, la direction de l'aviation civile (DGAC) n'avait aucun moyen de connaître à l'avance le nombre de grévistes. Afin d'éviter des annulations de vols de dernière minute et de garantir un service minimum, la DGAC n'avait donc d'autre choix que de demander aux compagnies aériennes de réduire leurs programmes de vols en fonction de la représentativité supposée des syndicats appelant à la grève, tout en réquisitionnant à l'avance les contrôleurs aériens nécessaires au maintien d'un service minimum.

### Le service minimum

Mais ce système de service minimum aboutissait généralement à des suppressions de vols bien supérieures au nombre réel de grévistes le jour J. Il permettait en effet à la CGT et autres représentants des grandes centrales syndicales, peu implantées chez les contrôleurs aériens, de provoquer d'importantes perturbations dans le transport aérien à chaque « Journée d'action nationale », sur des sujets sans rapport avec le contrôle aérien et quasiment sans gréviste.

D'autant que les suppressions de programmes imposés aux compagnies aériennes ne se limitent pas aux vols au départ ou à destination des aéroports français, mais concernent aussi les survols de notre espace aérien, provoquant ainsi des retards et des annulations de vols en cascade dans toute l'Europe.

Depuis 2005, la France a ainsi connu 249 jours de grève du contrôle aérien, contre 44 en Grèce, 34 en Italie et moins de 10 dans tous les autres pays européens. Mais c'est surtout à l'occasion du conflit sur la réforme des retraites que la dérive du système a atteint son paroxysme. Depuis le début de l'année 2023, les préavis de grève à répétition des grandes centrales syndicales, contre une réforme qui ne concernait pas les contrôleurs aériens (ils peuvent théoriquement partir en retraite à partir de 54 ans), se sont soldés par 53 jours de grève à la DGAC et des milliers de vols annulés. Et ce, bien que le nombre de grévistes dans les centres de contrôle se comptait sur les doigts des mains et que le principal syndicat de contrôleurs aériens, le SNCTA, n'appelaient pas à la grève.

D'où le soutien discret apporté à la proposition de loi du sénateur Capo-Canellas par le SNCTA, lassé de voir l'image des contrôleurs aériens dégradée par les préavis de grève à répétition de syndicats peu ou pas représentatifs. Un soutien qui n'a toutefois pas empêché une trentaine de députés de la France insoumise, des Écologistes et du Parti socialiste, de

### La France est la championne d'Europe des retards aériens dus à des conflits sociaux dans le contrôle aérien.

voter contre le projet de loi, au nom de la défense du droit de grève des contrôleurs aériens, à l'issue d'un débat à l'Assemblée nationale. Le député LFI, Thomas Portes, est même allé jusqu'à comparer le projet de loi avec l'interdiction du droit de grève par le régime de Vichy.

Cependant, la bataille pour la réforme du droit de grève à la DGAC n'est pas encore achevée pour autant. A l'appel de la CGT, de FO et de l'UNSA, un nouvel appel à la grève, sur les bases du système actuel de service minimum, a été lancé pour lundi prochain. Il devrait une fois encore se traduire par de nombreux vols annulés. La DGAC a demandé à cette occasion aux compagnies de réduire leurs programmes de vols de 25 % à Orly et de 20 % à Marseille et Bordeaux.

Par ailleurs, en contrepartie d'un soutien du SNCTA à l'instauration de la déclaration individuelle et d'un engagement à ne pas appeler à la grève durant les Jeux Olympiques de Paris, le gouvernement s'est engagé à modifier le décret de 1985 réglementant le service minimum dans le contrôle aérien, en réduisant les contraintes.

Aujourd'hui, la DGAC peut en effet réquisitionner jusqu'à 50 % des contrôleurs, qu'ils soient grévistes ou pas. Une limitation du droit constitutionnel à la grève instaurée sous le gouvernement socialiste de François Mitterrand et de Laurent Fabius, et qui n'a jamais été remise en cause par les différents gouvernements positionnés à gauche depuis. Selon nos informations, le projet de décret devrait être transmis au Conseil d'Etat le 12 décembre prochain, ce qui peut laisser craindre d'autres appels à la grève d'ici là. ■

## Sécurité des JO : les industriels face à l'immobilisme de l'Etat

### SÉCURITÉ

**Les entreprises de sécurité dénoncent l'absence de commandes alors qu'elles ont largement investi pour développer leur filière et répondre aux besoins lors de l'événement sportif mondial.**

Anne Bauer

Les industriels de la filière de sécurité se sentent floués. Lors d'une conférence organisée par le Gicat (groupe des industries françaises de défense et de sécurité) dans le cadre du salon Milipol, ces derniers ont expliqué qu'à sept mois des Jeux Olympiques, ils attendaient toujours des commandes. Et ils ne voient rien venir : les commandes n'atteindraient même pas 5 % de la mission attendue, soit à peine 20 millions d'euros.

Pourtant, les sociétés liées à la sécurité, qu'elles œuvrent dans la protection physique, dans la sécurité numérique ou dans la cybersécurité, se sont structurées en filière dès 2018, dans l'espoir de participer au bon déroulement de cet événement planétaire. La filière s'est ainsi organisée autour de cinq grands groupes : Orange, Thales, Airbus, Idemia et Atos, qui ont agrégé quelque 2.000 entreprises, dont une majorité de PME et de start-up.

« L'idée était de fédérer une équipe de France des industries de la sécurité pour profiter des Jeux Olympiques, afin de développer les meilleures technologies et de pousser cette filière au meilleur niveau mondial », explique Gérard Lacroix, délégué général adjoint du Gicat. Les acteurs de la filière espéraient ainsi afficher la carte « participation au JO » sur leur pedigree pour se développer à l'international. A l'image de ce que fait l'industrie de défense, qui utilise le tampon « Combat proven » de l'armée française, pour mieux exporter.

### 9 millions d'euros investis

Au début, tout s'est bien passé. Les industriels se sont aussi organisés et ont investi 9 millions d'euros pour faire émerger des programmes technologiques et encourager des start-up. A partir du printemps 2022, les pouvoirs publics ont engagé 14 millions d'euros pour mener près de 200 expérimentations afin de tester les quelque 700 projets imaginés par la filière afin de répondre à tous les types de menaces imaginables. « Toutes les expérimentations répondaient aux besoins exprimés par les forces de sécurité, on n'a pas inventé de faux risques », précise Gérard Lacroix.

Par ailleurs, on trouve la cybersécurité, la lutte anti-drone, les programmes d'intelligence artificielle au service de la surveillance, notamment pour la vidéo augmentée (gestion des foules dans les stades, aux frontières), sachant que 15 millions de visiteurs sont atten-



A quelques mois des Jeux Olympiques de Paris, les commandes n'atteindraient même pas 5 % de ce qui était attendu par les entreprises. Photo Miguel Medina / AFP

nus. Il y a aussi l'analyse des réseaux sociaux, la moindre fausse information étant inflammable, ou l'accélération de la mise au point des communications sécurisées entre forces.

Mais après quatre ans de travail et à huit mois des Jeux Olympiques, la filière constate qu'elle n'a pas engrangé beaucoup de commandes et que l'occasion de faire ses preuves va lui passer sous le nez ! Le général Richard Lzurey, ancien directeur général de la Gendarmerie nationale, évoque avec élégance « une asymétrie entre l'organisation des industriels et de l'Etat ». Autrement dit, les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, pourtant à l'origine des appels à manifestation d'intérêt de 2018, procrastinent et manquent de stratégie. A l'inverse du ministère de la Défense, il n'y a pas à l'intérieur de structure d'achat centralisée dotée de compétence de planification.

Certes l'essentiel des dépenses de sécurité relèvera du Comité d'organisation des jeux olympiques (Cjcoj), qui a la charge de la sécurité des lieux à l'intérieur des sites de compétition et dont l'enveloppe de financement tourne autour de 350 millions d'euros. Mais aux abords des stades et sites, le gouvernement est responsable de la sécurité et en cas de défaillance, il est de toute façon le garant de dernier ressort.

Or à moins de recourir à des crédits d'urgence dès janvier prochain, les investissements ont été maigres. D'ailleurs, le Gicat déclare redouter des « achats ponctuels » de dernière minute, notamment auprès de fournisseurs étrangers, alors que la filière tape à la porte depuis quatre ans. De l'aveu même du préfet Serge Boulanger, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de

« L'idée était de fédérer une équipe de France des industries de la sécurité pour pousser cette filière au meilleur niveau mondial. »

GÉRARD LACROIX  
Gicat, groupe des industries françaises de défense et de sécurité

Paris, l'Etat ne sera finalement guère novateur pour les JO. La mobilisation des forces de sécurité sur le terrain (45.000 policiers et gendarmes, 15.000 militaires) prévaudra et tant pis pour les projets de révolutions technologiques. Il n'y aura, par exemple, pas de portique de contrôle automatisé des individus, type Parafé, aux abords de stades. « Les industriels sont légitimes à penser que le compte n'y est pas », reconnaît « aux Echos » le préfet, qui met en avant la nécessaire maîtrise budgétaire. « Avec plus de technologies, on a besoin de moins d'hommes sur le terrain », plaident les industriels... ■

### COMMUNIQUÉ

#### AVIS DE RECHERCHE D'HERITIER

La Cité Jardins, dont le siège social est situé 18 Rue de Guyenne à BLAGNAC (31700), a reçu en usufruit localif social, de Madame Fernande Louise Marie BARBEY née le 5 juillet 1925 à Alençon (61000) et décédée le 12 mars 2013 à Marmers (72600), un appartement et une place de parking situées au 65 route de Labège, résidence « Carré Verdé », 31400 TOULOUSE par acte authentique en date du 27 décembre 2007.

Le contrat arrivant à son terme, nous sommes à la recherche de tout ayant droit afin de lui remettre les clés du logement lors de l'état des lieux qui se tiendra le 13 décembre 2023.

Toute personne concernée est invitée à contacter le Service Juridique de La Cité Jardins par mail à l'adresse suivante : [contact@citelajardins.fr](mailto:contact@citelajardins.fr)

### annonces judiciaires & légales

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SANTENY (64440)

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES PRIVÉES À LA CIRCULATION

Par arrêté n° 2023-111 du 27 octobre 2023, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le classement dans le domaine public des voies privées à la circulation. A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le classement des voies privées à la circulation dans le domaine public tenant compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur le Maire de SANTENY a désigné Monsieur Claude POUEY en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à l'Espace Services Citoyen, 1 rue de la Fontaine à SANTENY du vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 8h30 au vendredi 15 décembre à 12h

soit pendant une période consécutive de quinze (15) jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Espace Services Citoyen les :

Samedi 2 décembre de 8h à 12h

Mercredi 5 décembre de 14h à 17h30

Vendredi 15 décembre de 8h à 12h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.mairie-santeney.fr](http://www.mairie-santeney.fr) ou à l'Espace Services Citoyen aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition à l'Espace Services Citoyen,

- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur - Mairie de Santeny Place du général de Gaulle 94440 SANTENY

- A l'adresse mail suivante : [urbanisme@mairie-santeney.fr](mailto:urbanisme@mairie-santeney.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points droit.

Le cadrage de l'annonce est établi de fillet à fillet.

Les départements habilités sont 75,76, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

## à suivre

### Le Royaume-Uni augmente le prix plafond de ses projets éoliens offshore

**ÉNERGIE** Le gouvernement britannique a annoncé la hausse du prix plafond de l'électricité dans l'éolien en mer. L'augmentation est de 66 % pour les projets éoliens offshore et de 52 % pour les parcs flottants. L'objectif est de doper la rentabilité de ces projets et leur attractivité, alors que le dernier appel d'offres s'était soldé en septembre par un échec. L'inflation avait considérablement augmenté les coûts et découragé les développeurs de projets. Un nouvel appel d'offres est prévu l'an prochain. Le gouvernement a aussi augmenté les prix maximum pour d'autres technologies, dont la géothermie (+32%) et le solaire (+30%).

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000003847 (Réf : Classement dans le domaine public des voies privées à la circulation) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (\*) : Le Parisien
- Date de parution : 02 décembre 2023
- Département : 94 Val-de-Marne
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le jeudi 16 novembre 2023

**LES ECHOS LE PARISIEN ANNONCES**  
10, boulevard de Grenelle - CS 10817  
75738 PARIS Cedex 15  
Tél : 01 47 33 73 83  
S.A.S.U. au capital de 150 000 €  
RCS Paris N° 99 256 185  
TVA FR 56 799 256 185  
Code NAF : 7022Z

### Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (\*).

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE SANTENY  
(94440)**

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC  
DES VOIES PRIVÉES À LA CIRCULATION**

Par arrêté n° 2023-111 du 27 octobre 2023, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le classement dans le domaine public des voies privées à la circulation.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le classement des voies privées à la circulation dans le domaine public tenant compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur le Maire de SANTENY a désigné Monsieur Claude POUHEY en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à l'Espace Services Citoyen, 1 rue de la Fontaine à SANTENY

**du vendredi 1er septembre à 8h30**

**au vendredi 15 décembre à 12h**

soit pendant une période consécutive de quinze (15) jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Espace Services Citoyen les :

Samedi 2 décembre de 9h à 12h

Mercredi 5 décembre de 14h à 17h30

Vendredi 15 décembre de 9h à 12h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.mairie-santeny.fr](http://www.mairie-santeny.fr) et à l'Espace Services Citoyen aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition à l'espace Services Citoyen,

- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur - Mairie de Santeny Place du général de Gaulle 94440

SANTENY

- A l'adresse mail suivante : [urbanisme@mairie-santeny.fr](mailto:urbanisme@mairie-santeny.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (\*).



**Paris** Le plan qui veut redonner toute leur place aux piétons → P. VI et VII

**Vincennes** Tout savoir sur les Trois Mousquetaires au château → P. I

**94**

Val-de-Marne • Samedi 18 novembre 2023 • N° 24643 • 2 €

# Le Parisien

**10 2024**  
**À Vire, l'usine qui fabrique les torches**

→ Économie - P. 10



VF / BAN / ARTISTE / QUINIK



**Warren Zaïre-Emery, 17 ans et déjà chez les grands**

→ Sports - P. 18 à 20

ICOM SPORT

Le livre phénomène

## Perdre son chien, quel chagrin...

« Son odeur après la pluie », le témoignage de Cédric Sapin-Defour, effondré après la mort de son chien Ubac, son compagnon pendant treize ans, s'arrache en librairie. Retour sur un best-seller surprise.



CEZIC / SAPIN-DEFOUR

Le Parisien



R 20174 - 118 - 2,00 €

**Rencontres de Saint-Denis**  
**Macron renonce au référendum sur l'immigration**

→ Politique - P. 4



**Israël Se tatouer pour ne pas oublier les massacres**

→ International - P. 8

→ Fait du jour - P. 2 et 3

14

**Avis de Décès**

**POIX-DE-PICARDE (80)**  
**GIF-SUR-YVETTE (91)**

**M. Bernard NOBIS**

nous a quittés le mardi 7 novembre 2023, dans sa 92ème année.

Selon sa volonté, la crémation aura lieu au crématorium des Ulis, suivie de l'inhumation de l'urne, le mardi 21 novembre 2023, à 12H00, au cimetière de Gif-sur-Yvette.

PF. LEFEBVRE & FILS  
80290 POIX-DE-PICARDE  
03 22 90 13 92  
WWW.P-LEFEBVRE.FR

**RIS-ORANGIS (91)**

Mme Marie-Thérèse VARY, M. et Mme Bruno AYRAL et leurs enfants, M. et Mme Claude VARY et leurs enfants, Et toute la famille

ont la douleur de vous faire part du décès de

**M. Marcel VARY**

survenu le 14 novembre 2023, à l'âge de 91 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées à l'église Notre-Dame à Ris-Orangis, le mardi 21 novembre à 10H15.

L'inhumation aura lieu au cimetière municipal de Ris-Orangis, 22 rue JohnStone et Reckitt.

En sa mémoire, vous pouvez aussi faire un don à la recherche pour le cancer.

PF. ARNAUD MARIN  
91300 RIS-ORANGIS  
01 69 43 66 33

**SAINTE-COLOMBE (77)**  
**MONTEAUX-LES-PROVINS (77)**

Bernadette ARLUISON, son épouse, Florence ARLUISON Fabrice et Murielle ARLUISON, ses enfants, Antoine, Léa, Erin, Yohann, ses petits-enfants, Ainsi que toute la famille et ses amis

ont l'immense chagrin de vous faire part du décès de

**Bernard ARLUISON**

survenu à Provins, le 16 Novembre 2023, à l'âge de 74 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Sainte-Colombe, le mardi 21 novembre 2023 à 09H00.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements

POMPES FUNÈRES BRIOIS  
GOUAIX & PROVINS  
01 64 00 03 92  
BRAY-SUR-SEINE  
01 64 01 07 03

**SURY-EN-VAUX (18)**

Elodie, Claire, sa maman, Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

**Justine PIVARD**

survenu à l'âge de 28 ans.

Les obsèques civiles seront célébrées le mardi 21 novembre 2023, à 10H30, au funéraireum du sanctuaire de Sainte-Gemme-en-Sancerrois (Cher).

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

**PROVINS (77)**

Votre amitié, votre présence, vos témoignages de sympathie, vos fleurs, nous ont été d'un précieux réconfort lors des obsèques de

**François VERNANT**

Madeline VERNANT, Jean-Baptiste VERNANT et Françoise GIRAUD, Hélène et François BEURNIER, Stéphane VERNANT, Charlotte VERNANT,

vous en remerciant du fond du cœur.

PRADOUX-CHEVRIOT  
POMPES FUNÈRES & MARBRERIE  
77160 PROVINS  
01 64 00 01 53

**Remerciements**

**BANNOST-VILLEGAGNON (77)**

Votre amitié, votre présence, vos témoignages de sympathie, vos fleurs, nous ont été d'un précieux réconfort lors des obsèques de

**Jean-Claude THOMINET**

Marie-Louise THOMINET, Bruno THOMINET, Sylvie et Marco PIVOTTI,

vous en remerciant du fond du cœur.

**Le Parisien**  
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien  
Rendez-vous sur [odella.fr/lp/leparisien](http://odella.fr/lp/leparisien)

**OFFRE DE LA TOUSSAINT 2023**  
Prolongation jusqu'au 30 NOV 2023  
**MONUMENTS D'EXPOSITION**  
**-30%\***  
DEVIS GRATUIT

SCANNEZ-NOUS  
Ets SANTIALLY  
Entreprise familiale depuis 1937  
[www.santilly.com](http://www.santilly.com)  
contact@santilly.com  
Service & appel gratuits  
0 801 300 200

**TOUTES NOS AGENCES :**

75 PARIS 18	01 42 29 00 00
02 VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	01 47 98 24 12
PAINTIN (Cimetière Parisien)	01 48 45 87 47
PAINTIN	01 48 46 02 76
DRANDY	01 48 37 16 60
AUBERVILLIERS	01 43 52 01 47
GAGNY	01 43 65 72 25
WINCENNES	01 43 65 72 25
BOUSSAINVILLE	01 38 88 47 28
SENLIS	03 44 28 80 80
CHARENTY	03 44 58 60 60
LAMORLAYE	03 44 99 08 79

**ANNONCES 94**

**JUDICIAIRES ET LÉGALES**

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales décrite par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation. Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales, (SAS) 3196 € HT - (SAS) 1854 € HT - (SAS) 125 € HT - (SNC) 210 € HT - (SARL) 141 € HT - (SARL) 119 € HT. Nominations des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 210 € HT - CLASSEMENT des sociétés civiles ou commerciales - 100 € HT. Tarification au caractère (sans échelle) : Hors conclusions et réquisitions des liquidateurs et débiteurs: 90 (936) € HT - 50 (523) € HT (230 € HT) - 40 (717) € HT (502 € HT).

**Constitution de société**

Création de la SASU : CHAPCHAP CONTROL  
Siège : 9 rue Jules Guesde 94140 ALFORTVILLE. Capital : 100 €. Objet : Production de musique et audiovisuel. Édition de musique.  
Président : Ange-Fabrice JEFFREY YOMY. 9 rue Jules Guesde 94140 ALFORTVILLE. Durée : 99 ans au RCS de CRETEIL. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action équivaut à une voix. Décisions libres.

Par ASP du 14/11/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : AGENCE PERMIS  
Objet social : Tests psychotechniques  
Siège social : 119 Boulevard de STALINGRADE 94320 Thiais  
Capital : 100 €  
Durée : 99 ans  
Président : M. LAIDANI NORA, demeurant 119 Boulevard de STALINGRADE 94320 Thiais  
Admission aux assemblées et droits de votes : Suivant décision de l'actionnaire unique.  
Clause d'agrément : Suivant décision de l'actionnaire unique  
Immatriculation au RCS de Créteil

Par ASP en date du 15/11/2023, il a été constitué une SARL, dénommée :

**DOF HOLDING**

Siège social : 14 Avenue de la République 94000 CRETEIL. Capital : 1000 €. Objet social : La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion et par tout autre moyen, et la gestion de toutes valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, directement ou par l'intermédiaire de toute société ou entité juridique ; Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations ; Toutes prestations de services à destination des entreprises notamment en matière de gestion de la paie, de gestion sociale, de gestion des ressources humaines et de formation ; L'aliénation de biens et droits immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société ; D'animer son groupe et

participer activement à la conduite de sa politique et au contrôle des filiales, le cas échéant en rendant, à titre purement interne, divers services notamment ordre administratif, juridique, comptable, financier, immobilier, commercial et technique ; Et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent être précisés ; Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de faciliter l'extension ou le développement. Gérance : M Damien ORSAL demeurant 14 Avenue de la République 94000 CRETEIL. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Création de la sci : sci levis. Siège : 10 rue de Paris 94220 CHARENTON LE PONT. Capital : 500 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers. Gérant : Jeremy Isaac Dabi hagege, 10 rue de Paris 94220 CHARENTON LE PONT. Durée : 99 ans au RCS de CRETEIL. Décisions soumises à agrément.

**Divers société**

GORA DEM SASU au capital de 8.000 € sise 14 Bis rue du Parc 94220 CHARENTON LE PONT 951019751 RCS de CRETEIL. Par décision de l'AGE du 07/11/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 20 avenue du Marché De Latre de Tassigny 94410 ST MAURICE. Mention au RCS de CRETEIL.

**EURL OOZONE**  
**EURL AU CAPITAL DE 4 500 €**  
**SIÈGE SOCIAL : 83, RUE**  
**COMMANDANT MOUCHOTTE**  
**94180 SAINT MANDE**  
**RCS CRETEIL 535 188 801**  
En date du 14/11/2023, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société de 10 ans, soit jusqu'au 10/10/2031. Les statuts ont été modifiés en

conséquence.  
Modification au RCS CRETEIL.  
Ambo Robert

**Enquête publique**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE SANTENY (94440)**

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES PRIVÉES À LA CIRCULATION**

Par arrêté n° 2023-111 du 27 octobre 2023 le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le classement dans le domaine public des voies privées à la circulation.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le classement des voies privées à la circulation dans le domaine public tenant compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur le Maire de SANTIENY a désigné Monsieur Claude POUÉY en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à l'Espace Services Citoyen, 1 rue de la Fontaine à SANTIENY du vendredi 1er septembre à 8h30 au vendredi 15 décembre à 12h soit pendant une période consécutive de quinze (15) jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Espace Services Citoyen les :  
Samedi 2 décembre de 9h à 12h  
Mercredi 5 décembre de 14h à 17h30  
Vendredi 15 décembre de 9h à 12h  
Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.mairie-santeny.fr](http://www.mairie-santeny.fr) et à l'Espace Services Citoyen aux jours et heures habituels d'ouverture.  
Les observations sur le projet pourront être consignées :  
- sur le registre d'enquête mis à disposition à l'espace Services Citoyen,  
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur - Mairie de Santeny Place du général de Gaulle 94440 SANTIENY  
- A l'adresse mail suivante : [urbansm@mairie-santeny.fr](mailto:urbansm@mairie-santeny.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**ferrari publicité**  
Ferrari & Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formattées des sociétés.

11, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris  
Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires  
0142 96 00 00  
agence @ ferrari.fr  
www.ferrari.fr

**Le Parisien**

Publiez votre **ANNONCE LÉGALE** avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme  
Attestation de parution pour le greffe Immédiate et gratuite  
 Paiement 100% sécurisé  
 Affichage en temps réel

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

Affichage en Mairie le 13.11.2023  
Affichage à l'Espace Services Citoyens le 13.11.2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Santeny



Commune de SANTENY

## ARRETE N° 2023-111

Enquête Publique préalable au classement dans  
Le domaine public des voies privées à la  
circulation et désignation d'un Commissaire  
Enquêteur

**LE MAIRE** de la Commune de Santeny,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,  
VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1 et suivants  
L.3111-1 et L.3112-4,  
VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et suivants et  
R.134-3 et suivants,  
VU le code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et suivants et R.141-4 et suivants,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 relative à la mise à enquête publique du  
projet de classement dans le domaine public communal des voies privées à la circulation,  
Considérant que ces emprises constituent une dépendance du domaine public routier au regard de l'article  
L.3111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques est inaliénable et imprescriptible.  
Considérant qu'il y a lieu de procéder préalablement à leur cession par une enquête publique en vue de  
procéder à leur classement dans le domaine public,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** une enquête publique d'une durée de 15 jours, pour le classement de voies privées dans le  
domaine public communal aura lieu du vendredi 1<sup>er</sup> décembre au vendredi 15 décembre 2023.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Claude POUHEY est nommé commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur tiendra 3 permanences et recevra le public :

- le samedi 2 décembre de 9h à 12h,
- le mercredi 6 décembre de 14h à 17h30
- et le vendredi 15 décembre de 9h à 12h ;

**ARTICLE 3 :** le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête publique paraphé par le commissaire  
enquêteur sur lequel le public peut consigner ses observations, sont à disposition pendant toute la durée de  
l'enquête à l'Espace Services Citoyens, 1 rue de la Fontaine 94440 SANTENY, aux jours et horaires  
d'ouvertures du lundi au jeudi de 8h30 /12h et 13h30/17h30, vendredi et samedi matin de 8h30/12h.  
En outre, les pièces pourront être consultées sur le site internet de la ville : [www.mairie-santeny.fr](http://www.mairie-santeny.fr).

Les observations pourront également être transmises par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le  
Commissaire enquêteur, classement dans le domaine public des voies privées à la circulation, HOTEL DE  
VILLE, Place du Général de Gaulle 94440 SANTENY ou par voie électronique à l'adresse :  
[urbanisme@mairie-santeny.fr](mailto:urbanisme@mairie-santeny.fr).

Pour être prises en compte, les observations devront être adressées avant la fin de l'enquête, soit le  
vendredi 15 décembre 2023 à 12h.

**ARTICLE 4 :** un avis d'ouverture d'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de  
celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux  
diffusés dans le département.

Un affichage du même avis sera réalisé quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée  
de celle-ci à la Mairie de SANTENY et à l'Espace Services Citoyens et sur les panneaux administratifs de la  
commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_AR-094-2194 007 02-20231027-2023\_111-AR

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

**ARTICLE 5** : A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur, qui dans le délai d'un mois, transmet à Monsieur le Maire, le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées.

**ARTICLE 6** : le dossier d'enquête accompagné des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis au conseil municipal qui se prononcera au classement des parcelles privées ouvertes à la circulation.

**ARTICLE 7** : le présent arrêté sera affiché en Mairie au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

**ARTICLE 8** : le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MELUN, dans le délai de deux mois à compter de son affichage à la Mairie de SANTENY et à la transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 9** : le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète du Val de Marne et à Monsieur le commissaire enquêteur.

**ARTICLE 10** : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à SANTENY, le 27 octobre 2023

Le Maire,  
Vincent BEDU



REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_AR-094-219400702-20231027-2023\_011-AR



SANTENY, le 10 novembre 2023

Service Urbanisme

Affaire suivie par Valérie THOMAS

Tél. : 01.56.32.32.38

Mail : urbanisme@mairie-santeny.fr

VB/PC/VT/2023

OBJET : Enquête publique – Classement dans le domaine public de voies privées à la circulation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du classement dans le domaine public de voies privées ouvertes à la circulation en nombre important qui, à ce jour, n'ont toujours pas été rétrocédées, la commune a décidé de mettre en place une enquête publique qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2023.

A ce titre, votre parcelle sise XXX , est en limite en tout ou partie de l'emprise du projet cadastré AR 118 d'une superficie de 1 662 m2 constituant un espace public.

Le dossier de consultation sera mis à disposition du public à l'Espace Services Citoyens, 1 rue de la Fontaine aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site de la Mairie.

Toute observation éventuelle pourra être consignée sur le registre joint au dossier ou bien par courrier ou par mail aux adresses indiquées (voir Avis d'enquête publique joint)

Pour tout renseignement complémentaire, Monsieur Claude POUEY, commissaire enquêteur, pourra vous recevoir les :

- Samedi 2 décembre de 9h à 12h
- Mercredi 6 décembre de 14h à 17h30
- Vendredi 15 décembre de 9h à 12h

Vous remerciant de votre attention,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Maire,  
Vincent BEDU



**LISTE DES PROPRIETAIRES DES PARCELLES RIVERAINES  
AU DROIT DES ALIENATIONS**

NOM DES PROPRIETAIRES	ADRESSE	REF. CADASTRAL
<b>ALLEE DU GRAND DUC</b>		
GANDOSSI Martine	1 Allée du Grand Duc	AM 147
FOISNEAU Thierry	3 Allée du Grand Duc	AM 148
GERARD Daniel	5 Allée du Grand Duc	AM 149
BRUNO Eric	7 Allée du Grand Duc	AM 150
GUILLEMAIN Bernard	9 Allée du Grand Duc	AM 151
LT	11 Allée du Grand Duc	AM 152
MORIN Robert	13 Allée du Grand Duc	AM 153
ROYER Bruno	15 Allée du Grand Duc	AM 154/AM144/AM145/AM 143
BOUAN DU CHEF DU BOS Véronique	23 rue de Lésigny	AM 143/AM 81/AM 79
SENDE Jean	5 rue Arthur Honegger	AM 142
GENESTE Claude		AM 74
<b>ZAC LES GRAVIERS</b>		
GUYON André	25 rue Pierre de Ronsard	AR 123
ABBAD Kader	27 rue Pierre de Ronsard	AR 122
DELALANDE / TAILLY	21 rue Pierre de Ronsard	AR 121
NABET Youssef	19 rue Pierre de Ronsard	AR 120
BOURGAULT Stéphane	17 rue Pierre de Ronsard	Ar 119
LEONE Rocco	15 rue Pierre de Ronsard	AR 117
VALKANOV / VAYSSIE	13 rue Pierre de Ronsard	AR 116
MORDEFROID Denis	12 rue des Trois Noyers	AR 208
FABRE Pascal	14 rue des Trois Noyers	AR 209
LACHENY Stéphan	16 rue des Trois Noyers	AR 210
LEREAH Stéphan	18 rue des Trois Noyers	AR 211
DE PAOLA Serge	20 rue des Trois Noyers	AR 212
BLANCHARD Claude	22 rue des Trois Noyers	AR 213
3F immobilière	1 impasse du chemin Vert	AR 125
GUALLARANO Bernard	32 rue Pierre de Ronsard	AR 126
BEN AYED Sadak Issam	24 rue des Trois Noyers	AR 214
BERNON j Louis	30 rue Pierre de Ronsard	AR 127
JANVILLE Florence	28 rue Pierre de Ronsard	AR 129
BMSD	26 rue Pierre de Ronsard	AR 130
DA SILVA Josette	18 rue Pierre de Ronsard	AR 157
MOIZAN Michelle	16 rue Pierre de Ronsard	AR 158
HENGESSE Daniel	14 rue Pierre de Ronsard	AR 159
TABUTAUD Liliane	12 rue Pierre de Ronsard	AR 160
MITONNEAU André	10 rue Pierre de Ronsard	AR 161
POUGET J.Luc	8 rue Pierre de Ronsard	AR 162
CHANGEUR Jacques	6 rue Pierre de Ronsard	AR 163
RIBERO Miguel	4 rue Pierre de Ronsard	AR 164
SEVAUX Pasca	2 rue Pierre de Ronsard	AR 165
COUDERT Georges	6 rue Jacques Prévert	AR 148
RELLO Georges	4 rue Jacques Prévert	AR 147
BERNARD Philippe	2 rue Jacques Prévert	AR 146
SCI LES GRAVIERS	1 rue des Selliers Marolles	AR 144

GOUIN J.Pierre	18 av du Général Leclerc	AR 143
CO PROPRIETAIRES IMMEUBLE	16 av Général Leclerc	AR 142
LEONI Laurent	20 rue Pierre de Ronsard	AR 156
PRUVOT Jacques	9 rue Georges Sand	AR 171
JARRIGE Christian	9 rue Jacques Prévert	AR 172
MIEGE Alain	7 rue Jacques Prévert	AR 173
HAMDANI Kamal	5 rue Jacques Prévert	AR 174
LALLEMAND Claude	3 rue Jacques Prévert	AR 176
COTTE Hubert	6 rue des Gravieres	AR 267
CRAVIC Laurent	8 rue des Gravieres	AR 268
MOUFFEK Abderhamane	10 rue des Gravieres	AR 269
ROSSIGNOL Bernard	12 rue des Gravieres	AR 270

### **ROUTE DE MANDRES**

CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE	4 RUE Guillon PARIS 2	BB 81
IDF LOCAUX	Richebourg 89510 PASSY	BB 80
SCI KOSANT	26 route de Mandres	BB 14
SA ROLADI	18 route de Mandres	BB 77
HENRIQUES INVESTIMMO	6 route de Mandres	BB 7
DJELLAL Hadj	16 route de Mandres	BB 372/ BB 370
EARL REVEILLON	34 av Gal Leclerc	BB 72
BOSMAC	8 route de Mandres	BB 91
LES COPROPRIETAIRES	Route Nationale 19	BB 114
Asso Prévention Sois	1 rue de l'Yser 94370 SUCY EN BRIE	BB 206 / BB 115
KERDA	52 avenue du Canada 352000 RENNES	BB 112
LECLERCQ Serge	10 rue de la Libération	BB 349
SCI UMBERTO FORTUNATO	17 B route de Mandres	BB 354
ANC	15 route de Mandres	BB 328
BP PARIS	76 av de France Immeuble SIRIUS 75024 PARIS CEDEX 13	BB 164
A P E	11 route de Mandres	BB 330
DLGS	31 rue du Point du Jour 77170 SERVON	BB 204